



Le 27 juillet 2020, à La Roche sur Yon

Madame, Monsieur,

Nous vous avions annoncé la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune de Rives de l'Yon. Du fait de la crise sanitaire, celle-ci ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, il a été décidé entre les collectivités partenaires (Commune de Le Tablier et la commune de Rives de l'Yon) et le mandataire que la gestion administrative allait se faire conjointement avec le service « enfance jeunesse » de la commune de Rives de l'Yon.

L'association RSI par l'intermédiaire de son mandataire la MDAV continue d'assurer la facturation en lien avec le service « enfance jeunesse » de la commune. Le service des repas est toujours assuré par des agents de cantine de la commune de Rives de l'Yon mis à disposition de l'association.

Nous vous adressons une nouvelle fiche d'inscription intégrant la fiche sanitaire pour l'année scolaire 2020 – 2021 à compléter et à renvoyer avant le 15 aout 2020 ainsi que le Règlement intérieur dûment signé. Nous vous invitons à les déposer dans les boites aux lettres des mairies (St Florent des Bois, Chaillé sous les Ormeaux) qui nous les transmettront ou à les envoyer par courriel à [enfancejeunesse@rivesdelyon.fr](mailto:enfancejeunesse@rivesdelyon.fr)

Le prix du repas reste au tarif de 3,30€ pour les options 1-2-3-4 et sera à 4,00€ pour les repas occasionnels. Un prélèvement forfaitaire est réalisé tous les mois sur la base du nombre de repas pris par votre (vos) enfant(s) indiqué dans le bulletin d'inscription. Une régulation sera faite au mois de décembre en fonction du nombre de repas effectivement pris.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents.

Bon été à vous et à vos enfants !

Cordialement,

J. PORCHERET  
Directeur MDAV  
Mandataire liquidation RSI